

28.11.2002 - 16:44 Uhr

## **Rapport du troisième trimestre 2002: Augmentation notable du chiffre d'affaires de Fraport AG pour les neuf premiers mois de l'exercice 2002 - Hausse de neuf % du résultat d'exploitation**

*Francfort-sur-le-Main, Allemagne (ots) -*

La division Services aéroportuaires mondiaux de Francfort de Fraport AG présente aujourd'hui son rapport pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2002. Le chiffre d'affaires de la compagnie aérienne ressort à 1344,2 millions d'euros, en nette hausse de 13,9%. Le bénéfice avant intérêt, impôt, dotation aux amortissements et charges d'acquisition (EBITDA) grimpe de 9,2% pour s'établir à 401,8 millions d'euros.

La hausse satisfaisante du chiffre d'affaires de Fraport AG constatée lors du premier semestre de l'exercice 2002 s'est poursuivie au troisième trimestre. Fraport y voit une confirmation de ses prévisions de résultat positif pour l'ensemble de l'exercice. La forte progression des ventes s'explique principalement par le fait que les résultats de ICTS Europe Holdings B.V., numéro un européen des services de sécurité dans le domaine de l'aviation, ont été entièrement consolidés pour la première fois cette année. Après correction, c'est-à-dire hors impact de cette consolidation, le chiffre d'affaires est supérieur de 4,1% à celui de la même période l'an dernier. La cause principale tient à la situation favorable à Francfort. À Francfort, les résultats ont été dopés par la hausse des revenus provenant des loyers et de la vente au détail, le relèvement des redevances aéroportuaires en début d'année et l'accroissement de la demande des services de sécurité.

En revanche, les chiffres du trafic aérien sont de nouveau légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. Toutefois, la reprise du trafic a été plus vigoureuse au troisième trimestre malgré le ralentissement économique mondial. De janvier à septembre, Fraport a enregistré 53 millions de passagers à l'échelle du groupe, chiffre en retrait de seulement 0,5% par rapport à la même période l'an dernier.

L'aéroport de Francfort, site le plus important du groupe, a quant à lui enregistré 37 millions de passagers, soit un repli de 3% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Néanmoins, avec 14 millions de passagers au troisième trimestre, le niveau de l'activité est pratiquement équivalent à celui du troisième trimestre 2001. Après un redressement déjà notable au deuxième trimestre, l'activité de fret aérien a représenté environ 1,1 million de tonnes au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2002, soit une légère hausse de 0,3%. Avec environ 344'200 décollages et atterrissages, le nombre de mouvements aériens sur l'aéroport de Francfort est quasiment égal à celui de la même période en 2001.

Le résultat d'exploitation (EBITDA) de Fraport ressort à 401,8 millions d'euros, en progression de 9,2% par rapport à l'an dernier. Outre l'augmentation du chiffre d'affaires, cette hausse est

imputable à une augmentation limitée du ratio coût / bénéfice. Les dépenses de matériaux s'établissent à 359,3 millions d'euros, en hausse négligeable de 1,8%, tandis que les frais de personnel augmentent de 22%, à 633,9 millions d'euros, en raison des entités nouvellement consolidées. La marge d'exploitation de Fraport se chiffre à 29,9%, soit un léger rétrécissement par rapport à l'exercice précédent (31,2%), compte tenu de la consolidation d'ICTS Europe, dont la marge d'exploitation est traditionnellement moins élevée.

Le bénéfice courant ressort à 197,2 millions d'euros, soit une progression de 23,3% par rapport à l'an dernier. Cette augmentation résulte essentiellement d'une progression des résultats et d'une amélioration en termes de charges financière nettes consécutive à une diminution des dettes suite à l'introduction en bourse de Fraport. Sous l'effet d'une hausse disproportionnée des dépenses fiscales, le résultat consolidé s'inscrit en baisse de 13%, à 83,3 millions d'euros. L'an dernier, le taux d'imposition a été affecté favorablement par des dividendes exceptionnels. D'après les normes comptables internationales (IAS), le bénéfice par action a diminué de 1,28 euro à 0,92 euro.

Au cours du deuxième trimestre 2002, l'engagement total de Fraport en faveur du projet de terminal passagers international de l'aéroport de Manille a été relevé de 5,3 millions de dollars (sous forme de versement d'intérêts) pour s'établir à 383,2 millions de dollars. Au cours des derniers mois, Fraport a discuté avec le gouvernement philippin afin de trouver des solutions concernant le projet de Manille. Entre-temps, la commission sénatoriale du Parlement philippin semble avoir amplement terminé ses investigations portant sur la légalité du droit de concession et de l'accord supplémentaire relatifs à l'exploitation du terminal. À l'issue de cette enquête, un tribunal philippin pourrait prononcer la nullité partielle ou totale de l'accord de concession. En étroite collaboration avec le gouvernement philippin, Fraport cherche actuellement à déterminer l'impact qu'une telle décision de justice aurait sur son engagement financier. Le gouvernement philippin a confirmé que la situation sur le plan juridique résultant de cette décision augmenterait la probabilité de report du projet et de versement de montants compensatoires adaptés pour les investissements réalisés jusqu'à présent par Fraport. Le gouvernement a indiqué qu'il s'efforcerait de trouver une solution protégeant les intérêts de Fraport AG.

Dans le cadre du programme d'amélioration de la productivité « WM 2005 - Creating Value for Tomorrow », le comité d'entreprise et la direction de la société ont signé un accord de travail qui constitue une étape importante en vue de la mise en œuvre réussie du programme. L'accord régit les conséquences spécifiques pour le personnel de Fraport d'initiatives prises en matière de ressources humaines. Le principe fondamental de l'accord est de protéger les emplois existants et d'en créer de nouveaux.

Fraport prépare actuellement les documents requis pour déposer une demande dans le cadre de deux procédures d'approbation. La première procédure concerne l'autorisation de construire une structure de maintenance (un hangar, une rampe et des pistes d'accès adéquates) dont a besoin l'aéroport de Francfort pour loger le nouveau gros-porteur A380 moins bruyant et moins polluant. La société compte déposer cette demande de zonage avant la fin de l'année. Pour demeurer compétitive à l'avenir, une plate-forme aérienne internationale comme Francfort doit être en mesure d'accueillir des appareils de cette taille.

La deuxième procédure porte sur la demande de zonage déposée par Fraport concernant l'agrandissement qui s'impose au plus vite à l'aéroport de Francfort pour pouvoir répondre à la demande du marché. La société a reporté le dépôt de cette demande à l'année 2003 afin de se préparer au mieux à la procédure. Dans la mesure où une préparation excellente accélèrera le déroulement de la procédure et contribuera à son succès, l'année prévue pour la mise en service de la nouvelle piste d'envol reste fixée à 2006.

Tout en demeurant prudent sur ses pronostics d'évolution du trafic aérien sur l'ensemble de l'année 2002, Fraport AG prévoit une reprise du trafic aérien au cours du quatrième trimestre. Néanmoins, la société prévoit une hausse importante du chiffre d'affaires consolidé, due principalement à la première fusion complète d'ICTS Europe, à l'augmentation des taxes d'aéroport, et à un renforcement de la sécurité liée aux passagers. Malgré l'absence d'éléments exceptionnels, qui avaient dopé les résultats de l'an dernier, Fraport estime que le résultat d'exploitation (EBITDA) 2002 s'établira à au moins 500 millions d'euros, compte tenu des mesures qui ont déjà été prises dans le cadre du programme " WM 2005 ".

Contact:

Division Services aéroportuaires mondiaux de Francfort de  
Fraport AG  
Attn : Robert A. Payne - Directeur Presse Internationale  
D-60547 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. +49 69 690 -78547  
Fax +49 69 690 -60548  
mailto: r.payne@fraport.de  
Internet: <http://www.fraport.com>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001508/100022578> abgerufen werden.